

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 Avril 2017

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le cinq avril deux mil dix-sept, vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

**PRESENTS** : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël – LOUSTALNIAU Olivier – FAYET Noël - GUILLON Frédéric – GONCALVES Céline – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absente** : CHAZEL Violaine

**Secrétaire de séance** : VALTY René

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 83.05 € « budget assainissement », correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

#### **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonction des élus par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

#### **VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017, lesquels sont votés comme suit :

- taxe d'habitation : 10.13 %
- taxe foncier bâti : 11.06 %
- taxe foncier non bâti : 33.01 %.

#### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

I. Assainissement	
Section d'exploitation	16 298 €
Section d'investissement	35 057 €
II. Principal	
Section de fonctionnement	223 017 €
Section d'investissement	108 730 €.

Fait à SORBIER, le 24 Avril 2017

Le Maire,  
PUJOS Henri

